

Urbanisme Temporaire

Justine Gardy, étudiante en Master I – Faculté de Géographie de Strasbourg
Sujet de stage universitaire à l'Adauhr-ATD68 - Mars 2019

« **Nouveau mode de fabrication de la ville** »

« **L'urbanisme doit occuper la ville dans tous ses temps et tous ses espaces** ».

L'urbanisme temporaire a toujours existé, le changement s'effectue dans la prise de conscience de son utilisation. C'est une action permettant d'aménager temporairement ou cycliquement des espaces à enjeux qu'ils soient publics ou privés, bâtis ou ouverts, occupés ou inoccupés dans le but de redynamiser les usages et d'y amplifier les échanges. La valorisation de pratiques à court terme permet une transformation possible des usages de cet espace sur le long terme.

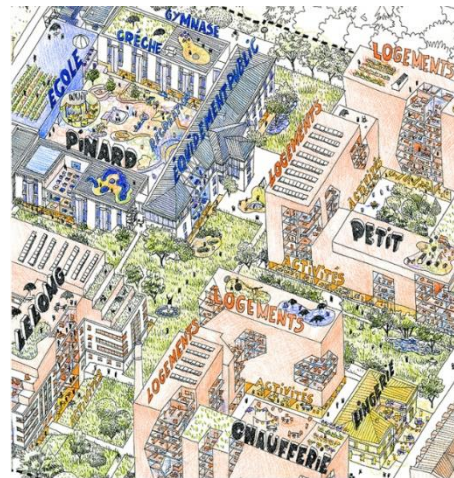
En somme c'est une nouvelle appropriation des espaces de vie par les habitants. *Vivre et habiter sa ville.*

Réactiver la vie locale de façon provisoire en utilisant un espace qui n'as pas ou qui n'a plus d'usage définis est une des missions de l'urbanisme temporaire. On retrouve sur ces sites, de la mixité d'usages, une créativité et de l'innovation. On peut trouver ces actions sur des espaces en friche mais également des espaces ouverts.

L'essor de cet urbanisme, est une réponse au prolongement de la durée des projets urbains qui s'est rallongée, atteignant dix à quinze ans pour certains et créant ainsi des terrains en attente d'usage. Par exemple à Paris, l'ancien Hôpital Saint-Vincent-de-Paul fermé en 2012 se voit occupé par un ensemble d'associations appelé *Les Grands Voisins*. Cette appropriation a permis de reconsidérer les opportunités que contient un tel espace et de lui donner une nouvelle orientation. En effet, une crèche, un gymnase ainsi qu'une école sont les axes structurants du nouveau projet et non la vente de ce terrain à un promoteur immobilier.

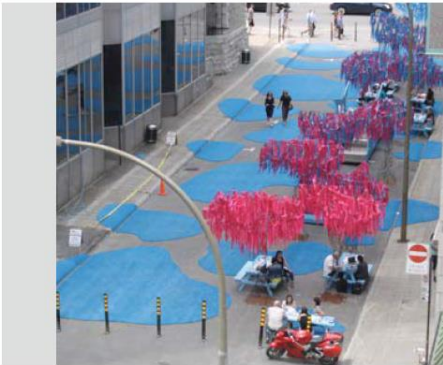


Site des Grands Voisins, Octobre 2018 article de *Libération*



Février 2019 Mise en dessin du futur quartier après concertation avec la population, Saint-Vincent-de-Paul Paris

L'urbanisme temporaire, s'exprime également dans des espaces ouverts comme des rues devenant des lieux d'expressions et de rencontres multipliant les usages de l'espace. Par exemple à Montréal de nombreux projets de rue partagée font surface.



Rue piétonne
La Forêt urbaine - Rue Victoria (2016)
Arr. Ville-Marie



Piétonnisation d'une bretelle d'accès
Place Villeray (2015)
Arr. Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension



Arche d'entrée avec bacs de plantation
Rue de Dijon,
Montréal Nord (2016)

A long terme, l'aménagement des espaces publics de façon temporaire permet une évolution de ces espaces centraux et une remise en avant de leur importance au sein des villes. Cela permet de renouveler leurs usages mais également l'image en y appliquant un principe de flexibilité et de temporalité permettant la création d'un espace-temps de rencontres pour les citoyens.

Et juridiquement ?

Le domaine public ne peut pas faire l'objet d'une appropriation par des personnes privées. Cependant, une personne publique peut délivrer une autorisation d'occupation temporaire (AOT) seulement si sa mise en place est compatible avec l'affectation du domaine public. Cette autorisation reste précaire puisqu'elle est révocable, le bénéficiaire ne détient pas de droit au maintien de cette autorisation si la personne publique y met un terme.

Sources

Les grands voisins à paris l'urbanisme temporaire s'installe pour durer, Le Monde 2017

A paris un urbanisme temporaire fait pour durer, Libération 2018

Urbanisme temporaire a toujours existé, Ville Hybride 2017

Aménagement transitoire des rues de Montréal, ville de Montréal 2018